

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
14 mars 2025**

AMENDEMENT - Pour une meilleure représentativité des commissions RSA

**Rapport N° CP-2025-2-4-1
N°applicatif 11818**

Exposé sommaire

Les commissions territorialisées RSA reçoivent des citoyennes et des citoyens. Dans la logique du lien avec les territoires et d'une meilleure représentativité, il est proposé d'inclure au moins un élu de chaque canton du territoire couvert par une commission.

Amendement

APRES (page 5)

"En 2024, le fonctionnement des commissions territorialisées RSA ont été revisitées et harmonisées. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été adopté par l'assemblée délibérante. Il est mis en œuvre depuis le 1er mars 2024"

RAJOUTER

"La composition des commissions territorialisées intégrera au moins un.e élu.e de chaque binôme des cantons du territoire."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



Florian KOBRYN